



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques
de l'informatisation du régime TIR****Troisième session**

Genève, 13-15 septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la troisième session
du Groupe d'experts des aspects théoriques
et techniques de l'informatisation du régime TIR*.****

Qui se tiendra dans la salle TPS2 et en ligne à partir du 13 septembre 2021 à 10 heures.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport de la deuxième session du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR.
3. Système international eTIR :
 - a) Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du système international eTIR ;
 - b) Rapport de situation sur la connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR ;
 - c) Validation de principe NCTS-eTIR.

* Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE, à l'adresse etir.unece.org. À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (andre.sceia@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=_KmXdJ.

Les informations relatives à la connexion à la plateforme de vidéoconférence seront fournies en temps utile aux participants qui se seront inscrits.

** La réunion se tiendra en présentiel et en ligne avec interprétation simultanée tous les matins (de 10 heures à 13 heures) et en anglais seulement les après-midi des 13 et 14 septembre 2021 (de 15 heures à 18 heures).



4. Version 4.3 de la documentation sur les concepts, les fonctions et les techniques eTIR :
 - a) Introduction ;
 - b) Concepts relatifs au système eTIR ;
 - c) Spécifications fonctionnelles du système eTIR ;
 - d) Spécifications techniques du système eTIR ;
 - e) Amendements.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport et mesures de suivi.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/5.

2. Rapport de la deuxième session du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute approuver le rapport de sa deuxième session, présenté dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/4.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/4.

3. Système international eTIR

a) Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du système international eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des progrès réalisés dans l'élaboration du système international eTIR, y compris les guides techniques établis par le secrétariat, qui sont disponibles sur le portail de la documentation eTIR¹.

b) Rapport de situation sur la connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des progrès accomplis par les administrations douanières en ce qui concerne leur connexion au système international eTIR.

c) Validation de principe NCTS-eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute prendre connaissance des documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/40 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/41, qui présentent la validation de principe eTIR-NCTS² élaborée par la Commission européenne et la CEE. Il s'agit d'une analyse de la compatibilité entre les processus et les données requises de part et d'autre (eTIR et NCTS), visant à déterminer la méthode la plus appropriée pour connecter les systèmes douaniers des pays de l'Union européenne au système international eTIR.

Document(s)

Documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/40 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/41.

4. Version 4.3 de la documentation sur les concepts, les fonctions et les techniques eTIR

a) Introduction

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 de l'introduction, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/9, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/10/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/11, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/12 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/13, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat et présentée dans le document informel WP.30/GE.1 n° 11 (2021).

¹ <https://wiki.unece.org/display/ED/eTIR+documentation++Homepage>.

² New Computerized Transit System.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/9, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/10/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/11, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/12, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/13 et document informel WP.30/GE.1 n° 11 (2021).

b) Concepts relatifs au système eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 des concepts relatifs au système eTIR, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/14/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/15/Rev.1, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat dans le document informel WP.30/GE.1 n° 2 (2021). Il souhaitera vraisemblablement noter que le secrétariat a procédé à une révision majeure du document sur les concepts eTIR afin de l'aligner entièrement sur l'annexe 11 et sur les nombreuses décisions prises en ce qui concerne les spécifications fonctionnelles. Des informations obsolètes ont également été supprimées de ce document.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/14/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/15/Rev.1 et document informel WP.30/GE.1 n° 2 (2021).

c) Spécifications fonctionnelles du système eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 des spécifications fonctionnelles eTIR, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/22, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/23, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/24, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/25, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/26, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/27/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/28, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/29/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/16/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/17/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/18/Rev.1, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat dans le document informel WP.30/GE.1 n° 8 (2021).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/22, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/23, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/24, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/25, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/26, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/27/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/28, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/29/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/16/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/17/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/18/Rev.1 et document informel WP.30/GE.1 n° 8 (2021).

d) Spécifications techniques du système eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 des spécifications techniques eTIR, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/30/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/31/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/32/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/33/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/34/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/42, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/43, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/44, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/45, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/46, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/47, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/48 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/49, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat dans le document informel WP.30/GE.1 n° 12 (2021).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/30/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/31/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/32/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/33/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/34/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/35/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/42, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/43, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/44, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/45, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/46, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/47,

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/48, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/49 et document informel WP.30/GE.1 n° 12 (2021).

e) Amendements

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute prendre note du document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/50, transmis par le Gouvernement de la Fédération de Russie, qui contient la « Décision n° 254 du Conseil de la Commission économique eurasiennne du 12 novembre 2013 (telle que révisée le 29 mai 2018) sur les structures et formats des versions électroniques des documents douaniers ».

En outre, le Groupe d'experts voudra probablement examiner le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/51, qui contient des propositions d'amendements aux spécifications eTIR.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/50 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/51.

5. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé d'autres questions en rapport avec ses travaux, en particulier des données d'expérience des Parties contractantes à la Convention TIR s'agissant de leurs projets d'interconnexion eTIR.

6. Adoption du rapport et mesures de suivi

Étant donné que le mandat du Groupe d'experts arrive à son terme et que la troisième session est la dernière session du Groupe d'experts, le secrétariat soumettra le rapport de la session au WP.30 à sa prochaine session.

Le Groupe d'experts voudra probablement noter que, conformément au plan de travail adopté (ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/2/Rev.1), le secrétariat soumettra au WP.30 la version 4.3 approuvée des spécifications eTIR, et soumettra les questions qui ont été examinées et qui n'ont pas pu être incluses dans la version 4.3 des spécifications eTIR à l'Organe de mise en œuvre technique, qui se réunira en 2022, conformément aux dispositions de l'annexe 11.
